

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE SAINT BONNET LE CHATEAU

Séance du 1^{er} septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 32

Nombre de membres présents : 28

Date de la convocation : 29/08/2016

Objet de la délibération : Avenant au marché suivi-animation du PIG contractualisé avec le PACT
LOIRE

L'an deux mille seize et le premier septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Bonnet-le-Château, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des fêtes de Rozier Côtes d'Aurec, sous la présidence de Monsieur Iwan MAYET.

Présents : Iwan Mayet, Annie Grégoire, Marie Meley, Michel Romeyer, Serge Vray, Jean Luc Pourtier, Colette Ferrand, Jean Philippe Montagne, Serge Granjon, Alain Limousin, Cédric Bonhomme, Jean Claude Civard, Robert Decourtye, Yves Favier, Jean Marc Sardat, Roger Violante, Philippe Romier, Nicole Girodon, Pierre Thiollière, Evelyne Chouvier, Pierre Berlier, Bernard Bonnet, Gilbert Soulier, Bernard Fournier, Jean Louis Jayol, Hervé Béal, Josette Folleat, Gabriel Aubert.

Excusé ayant donné procuration

Alain Marquet excusé a donné procuration à Serge Granjon

Jean Pierre Dubost excusé a donné procuration à Jean Claude Civard

Jacques Blanchard excusé a donné procuration à Jean Marc Sardat

Marie George Bouhe excusée a donné procuration à Roger Violante

Excusés ou absents :

Sébastien Teyssier, Christian Barjon, Bernadette El Asri, Annie Mallard, Anne Marie Kmiecik

Secrétaire de séance : Jean Marc Sardat

Pour	Contre	Abstentions
32	0	0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 05/04/2012 approuvant la mise en place d'un programme Local de l'Habitat (PLH)

Vu la délibération en date du conseil communautaire en date du 13/06/2013 autorisant le Président à signer la convention partenariale puis la mission d'animation

Vu la notification du marché établi entre la Communauté de communes du Pays de St Bonnet-le-Château et le PACT Loire en date du 01/10/2013

Vu la délibération du 01/09/2016 approuvant la signature d'un avenant à la convention partenariale du PIG

M. le Président propose un avenant au marché suivi-animation du PIG contractualisé avec le PACT LOIRE portant sur les points suivants :

- **La durée du marché**

La durée du marché « suivi et animation du PIG » est prorogée de 16 mois à compter du 01/10/2016 (jusqu'au 15/02/2018). Toutefois, Il pourra être arrêté de manière anticipée, dès signature d'une OPAH-RU « St Bonnet-le-Château » par la nouvelle agglomération Forézienne.

- **Le lieu d'exécution des prestations**

Dans le cadre de la Loi Notre, le périmètre de la CCSBC sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2017 (cf. § ci-dessus « Contexte » exposant l'Arrêté Préfectoral du 6 avril 2016). Par conséquent, durant cette année 4 du PIG, le périmètre d'intervention évoluera, et s'appliquera de la manière suivante :

-d'octobre 2016 au 31 décembre 2016 : sur l'ensemble des 18 communes de la CCSBC

-du 1er janvier 2017 au 15 février 2018 : uniquement sur les communes intégrant la nouvelle agglomération Forézienne.

- **L'inscription d'objectifs quantitatifs pour l'année 4 (allant du 01/10/2016 au 15/02/2018)**

Les objectifs du PIG se déclinent de la manière suivante :

	Oct. 2016 à fév. 2018
Propriétaires occupants	54
Travaux lourds pour logement indigne et très dégradé	6
Sécurité et salubrité (LHI)	3
Autonomie de la personne	10
Précarité énergétique	35
Propriétaires bailleurs	11
Travaux lourds pour logement indigne et très dégradé	3
Sécurité et salubrité (LHI)	1
Précarité énergétique	2
TOTAL	65

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

0421420084-20160591-2016093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016

- L'incidence financière de l'avenant

	Montant initial du marché	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché
HT	181 840€	26 544.81€	208 394.81€
TTC	217 480.64€	31 853.77€	250 061.77€

Où cet exposé, le Conseil Communautaire :



-Autorise le Président à signer l'avenant au marché « Suivi-animation du PIG » auprès du PACT-Loire.

Copie conforme.

Ont signé au registre tous les membres présents.

A Rozier Côtes d'Aurec
Le 1^{er} septembre 2016

Le Président



Iwan MAYET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200846-20160901-2016093-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2016